

Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 18 mars 2016

1^{ère} **Commission**
N° CG-2016-2-1-1

Service instructeur
Direction des Finances

Service consulté

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS CUMULES DE L'EXERCICE 2015

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2015 et leur affectation provisoire.

Les principes de la reprise et l'affectation anticipées des résultats.

L'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif) les résultats de l'exercice antérieur.

L'estimation des résultats de la gestion de l'exercice 2015 est basée sur la situation du compte administratif provisoire. Ces résultats prévisionnels sont validés par le Payeur Départemental (document ci-joint).

Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et, le cas échéant, des ajustements d'affectation seront obligatoirement effectués.

Le résultat sur lequel porte en l'occurrence la décision d'affectation est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015.

L'instruction précise que le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (nature 1068) ;
- pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur sur la nature codifiée 002) ou en dotation complémentaire en section d'investissement (nature 1068).

La proposition d'affectation provisoire du résultat prévisionnel de l'exercice 2015.

Le résultat se présente ainsi qu'il suit :

➤ En investissement :

Total des mandats	214 882 829,00
Total des titres :	169 995 608,01
Résultat de l'exercice :	-44 887 220,99
Report résultat exercice 2014 :	-1 128 416,38
Soit un résultat cumulé d'investissement de l'exercice 2015	- 46 015 637,37

➤ En fonctionnement :

Total des mandats :	673 098 739,63
Total des titres :	681 374 058,01
Résultat de l'exercice :	8 275 318,38
Report résultat exercice 2014	67 170 609,86
Soit un résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2015	75 445 928,24

Conformément à l'article R 2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats à affecter excluent les restes à réaliser de l'exercice 2015 qui s'élèvent, quant à eux, à 478 078,22 €.

Je vous propose donc :

- d'autoriser la reprise anticipée des résultats ;
- d'affecter, de manière anticipée, l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 75 445 928,24 € à la couverture du besoin de financement 2015 de la section d'investissement à hauteur de 46 015 637,37 € (nature 1068 au budget primitif 2016), le solde, soit 29 430 290,87 €, étant inscrit en section d'investissement pour 20 000 000 € (nature 1068 au budget primitif 2016) et en excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 9 430 290,87 € (nature 002 au budget primitif 2016) ;

Le budget primitif 2016 qui vous est présenté concomitamment enregistre ces écritures.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN